

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DICOM 34 Conventions de mécénat avec la Fédération Nationale de la Ligne Maginot et avec Kermel pour l'édition d'un livre relatif à l'histoire du Régiment des Sapeurs Pompiers de Paris.

Mme Odette CHRISTIENNE, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de mécénat avec la Fédération Nationale de la Ligne Maginot et avec Kermel pour l'édition d'un livre relatif à l'histoire du Régiment des Sapeurs Pompiers de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Odette CHRISTIENNE, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de mécénat avec la Fédération Nationale de la Ligne Maginot et avec Kermel (jointes en annexe) pour l'édition d'un livre relatif à l'histoire du Régiment des Sapeurs Pompiers de Paris.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de mécénat avec la Fédération Nationale de la Ligne Maginot et avec Kermel (jointes en annexe) pour l'édition d'un livre relatif à l'histoire du Régiment des Sapeurs Pompiers de Paris.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2011, chapitre 74, compte-nature 74-78.